

# SERVICE CIVIQUE – ÉDUCATION AU CINÉMA

L'Agence du court métrage, association loi 1901, a pour mission la diffusion, l'accompagnement et la promotion des œuvres de court métrage qui lui sont confiées, auprès de tous les publics. Pour œuvrer en ce sens, L'Agence du court métrage développe différents dispositifs de diffusion et de valorisation (plateforme d'éducation à l'image, diffusion en avant-séance, projections ponctuelles etc.).

L'Agence du court métrage propose une mission de **service civique** au sein du service projections publiques et éducation aux images.

## **Principales missions**

Sous le tutorat de la chargée de mission éducation au cinéma, en lien avec la responsable du service, la mission du ou de la volontaire vise à sensibiliser les publics au court métrage et à les accompagner en contribuant à la mise en place d'actions spécifiques.

La mission du ou de la volontaire s'articulera en particulier autour des axes suivants :

- Collaborer à l'organisation des ateliers d'éducation au cinéma : préparation et suivi administratif et logistique, préparation technique, suivi sur le terrain
- Participer à la mise en place de l'accueil du public (programmation, organisation des séances, lien avec le service communication, notamment dans le cadre de la Fête du court métrage et de la Fête du cinéma).
- Accompagner l'animation des séances de diffusion des courts métrages (présentation de la structure et des films)
- Assister au suivi et au développement des outils pédagogiques et de médiation

### Profil

- Être âgé de 18 ans à 25 ans (moins de 26 ans au 1<sup>er</sup> jour de Service Civique)
- Aisance à l'oral
- Ouverture d'esprit, curiosité, esprit d'équipe
- Intérêt pour le cinéma apprécié

## **Conditions**

- Mission de 7 mois à partir du 15 novembre 2025
- 24 heures par semaine sur 4 jours
- Indemnité de 619,83 euros par mois (dont 504,98 euros net et non imposable, versé par l'État)

#### **Contact**

Envoyer CV et lettre de motivation à <u>recrutement@agencecm.com</u> (objet : Candidature – Service civique – Education), jusqu'au 7 novembre 2025.